Accusé de réception en préfecture 049-200058923-20240408-DEL08042024021-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 avril 2024

Convocation du 2 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 24 Nombre de Conseillers présents : 17

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 11 avril 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le huit du mois d'avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

**Etaient présents**: Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, LOISON, CHAPON, BELLARD, EDIN, LUCIEN, LINARD, GUILLEUX, LE MARREC.

Absents excusés: Mme Vanessa CULLERIER donne pouvoir à Nathalie LEGRAND

Mme Jennifer JOBERT donne pouvoir à Anne-Laure BELLARD Mme Anita MAUXION donne pouvoir à Michel COURCELLE

Absents: Mr André CONGNARD

Mme Raphaelle DESPLATS Mme Pauline BEAUDOIN Mr Jérôme TUFFIER

Convocation: 02/04/2024 Affichage: 11/04/2024

Secrétaire de séance : Mme Sylvie HEUVELINE

Observation sur le dernier compte-rendu : Néant

## **OBJET: VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2024**

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition votés en 2023 et propose de les maintenir pour 2024.

A l'unanimité le Conseil Municipal valide les taux d'imposition suivants :

Taxe foncière bâtie46.10 %Taxe foncière non bâtie35.29 %Taxe d'habitation15.74 %Le produit attendu s'élève à 1143 602 €

Certifié conforme, Le Maire, Elisabeth MARQUET.



Accusé de réception en préfecture 049-200058923-20240408-DEL08042024021-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
MOUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

COMMUNE: **163 JARZE VILLAGES** 

ARRONDISSEMENT: **49 ANGERS** 

TRÉSORERIE OU SGC : SGC BAUGE

·究ESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

N° 1259 COM (1) TAUX

2024 FDL

## ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

on en pip 1240000 ission a préfectu	Bases d'imposition	Taux de référence	Taux plafonds	Bases d'imposition	Produits référence	Taux votés	Produits attendus
ceptio 2220. angmin	effectives 2023	2024	2024	prévisionnelles 2024	(col. 4 x col. 2) 2024	2024	(col. 4 x col. 6) 2024
de réd 05893 télétr récep	<b>→</b> {	2	ω	4	σ <u>i</u>	0	7
ម៉ូនក្លើដ្ឋិoncière bâtie (TFB)	2 038 058	46,10	120,85	2 122 000	978 242	らずら	378 262
Taxe Toncière non bâties (TFNB)	299 720	35,29	125,22	312 600	110 317	35, 29	ナドのアプ
Taxe d'habitation (TH)	298 669	15,74	52,53	349 700	55 043	15° 75'	55 013
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	, , ,	
				Total	1 143 602		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3)	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	<b>&gt;&gt;</b>	>>>	>>>	>>>	7743603
Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de	rtionnelle : il n'est pas	nécessaire de remplir	cette rubrique en cas		reconduction des taux de référence ou de variation différenciée	variation différenciée	ענ
Taxes	Calcul du coe 8	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	oportionnelle 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle		Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024,
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	AS		のと、かり	excède le taux plafond	cocnez la case	Ö
Taxe foncière non bâties (TFNB)	Shrr	20000 - 7 - 200 Chrr	333	35, 29	variation différenciée doit	<b>☆</b> 0	
Taxe d'habitation (TH)	11	143 602	()	15,37	obligatoirement être votée.		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	nce (total colonne 5)		( ) -			

4
쓔
ESS
60
õ
$\approx$
ㅠ
õ
m
S
71
<del></del>
6
7
É
įπ
S
_
INDÉPENDAN
$\Box$
<u> </u>
띮
뿌
$\stackrel{\sim}{\Rightarrow}$
ź
田田田田田田田田田田田田田田田田田田田田田田田田田田田田田田田田田田田田田田田
S
TES DE
S
-1
$\triangleright$
X
×
<
0
OTÉS EN
Щ
~
V 202
2
4

-1 6		
III - TOTALISATIO		TVA
III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024 A ANGERS	0	IFER / PYLÔNES
FISCALES PRÉVISIO		TASCOM
NNELLES POUR 202		TAFNB
À ANGERS	34 829	Allocations compensatrices
	0	DCRTP
	0	FNGIR
	23 041	Effet du coefficient correcteur
	57 870	Total 11

ressources indépendantes Produits attendus des des taux votés (col. 11) 57 870 II Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale

Produits attendus des ressources à taux voté

143 GOS

Le 07 MARS 2024 MICHEL DERRAC Pour la Direction des Finances publiques, DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le

Pour la Préfecture Le 09 auril 2024 CES

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une

49140

beration de vote des taux.

TAUX FDL

2024

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
LET DE LA SOUVERAINETÉ
QUADRATELLE ET NUMÉRIQUE
Quadratelle et numérique
Quadratelle et numérique

COMMUNE: **163 JARZE VILLAGES** 

ARRONDISSEMENT: TRÉSORERIE OU SGC : SGC BAUGE 49 ANGERS

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

23,07	la fiscalité professionnelle unique	>>>	um de la majo	> b. Taux maximum de la majo	>>>	n ont été augmenté:	bles taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés
irbaine ou de	d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes avant opté pour	12,26	Tx moy.75% départemental	ö	>>>		ala diminution sans lien a été appliquée
communauté	Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté	U TAUX DE TH	6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	6.3. MAJORAT	le laquelle	ure à 2024 au titre o	6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle
<b>&gt;&gt;</b>	spéciale	>>>	<b>&gt;</b>	>>>	<b>&gt;&gt;</b>	>>>	Cotisation foncière des entreprises (CFE)
	h Taux maximum de la majoration	52,53	10,65000	63,18	25,27	24,45	Taxe d'habitation (TH)
<b>&gt;&gt;</b>	a. Taux communal majore a ne pas dépasser	125,22	1,83000	127,05	43,81	50,82	Taxe foncière non bâties (TFNB)
	raux maximum :	120,85	2,50000	123,35	49,34	39,42	Taxe foncière bâtie (TFB)
š	b. Communal	(col. 13 - col. 14) 15	14	3	départemental 12	national 11	
<b>&gt;</b>	a. National	pas dépasser pour 2024	de 2023	de 2024	au :	au niveau :	Taxes
foncières de 2023	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :	Taux plafonds communaux à ne	Taux des EPCI	Taux plafonds	moyens communaux de 2023	Taux moyens cor	
AUX DE CFE	6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE						6.1. TAUX PLAFONDS
					and the space of t		6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX
			CHS	Bases dégrevées majo THS	e. Bases		
21,26	e. Taux FB département 2020	22 881	vacants	Bases dégrevées locaux vacants	d. Bases		d. Nation allocations
23,37	d. Taux FB commune 2020	22 486	caux vacants	Bases dégrevées hors locaux va	c. Bases		d Autres allocations
1,023773	c. Coefficient correcteur	62 800	mis à la THLV	b. Logements vacants soumis à la	b. Loger		C. Look industrials
0	b. TVA prév. (comp. CVAE)	286 900	et assimilées	Résidences secondaires et assimilées	a. Résid	TOIRE	a. Exonerations en zone d'amenagem, du territoire
<b>&gt;&gt;</b>	a. TVA prév. (compensation TH)		BITATION	BASES DE TAXE D'HABITATION	ω		Cotisation foncière des entreprises :
	5. RÉFORMES FISCALES			0	>>> b. Par la loi		b. Mayotte
	i. Taxe sur les pylônes			a. Par le conseil municipal	a. Par le		a. Dotation pour perte de THLV
	h. Installations gazières et autres		ntreprises	Cotisation foncière des entrepris	Cotisati		Taxe d'habitation :
	g. Stations radioélectriques			c. Par la loi (autres)	11 604 c. Par la		Taxe foncière non bâtie
	f. Transformateurs électriques	52 118	is)	<ul><li>b. Par la loi (terres agricoles)</li></ul>	b. Par la		
	e. Centrales géothermiques			a. Par le conseil municipal	0 a. Par le		d. Logements sociaux : exo de longue durée
	d. Centrales hydrauliques			Taxe foncière non bâtie :	00		Resident industriels
	c. Centrales photovoltaïques	103 492		<u>o</u> .	0 b. Par la loi		の 日報 A réhabilitation, QPPV, Mayotte
	b. Centrales électriques			a. Par le conseil municipal	7		e Sélé érsonnes de condition modeste
	a. Éoliennes et hydroliennes		ê:	Taxe foncière bâtie :	_		production in the force of the control of the contr
R ET PYLÔNES	4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES			S EXONÉRÉES	TIONS 2. BASES	TRICES ET DOTAT	हें हैं अर्टि TAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS
							INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES